



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux psychiatriques

Question écrite n° 70569

Texte de la question

M. Philippe Pemezec souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation de l'établissement public Erasme des Hauts-de-Seine. En effet, les prévisions budgétaires pour cet établissement ne sont aujourd'hui pas suffisantes pour que cet établissement public de psychiatrie - le seul du département - puisse maintenir son activité dans les Hauts-de-Seine. Les activités de cet établissement - foyer d'accueil médicalisé pour les handicapés psychiques, mise en oeuvre de consultation mémoire, hôpital de jour pour les malades Alzheimer - doivent pouvoir perdurer. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être envisagées pour garantir un service public de santé et de psychiatrie et le maintien d'un tel établissement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Pemezec](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70569

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7311